



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 22 février 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN le vingt-deux février à dix-huit heure quinze, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de la commune d'Estillac, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GILLY, le Maire.

Présents : GILLY Jean-Marc, CAUSSE David, MAGNI Claude, ARCHIAPATI Monique, GASTOU Cyril, PETIT Céline, FORT Marie, CASTENDET Cyril, LOMBARD Laura, SAUZEAU Éric, ESCUDIÉ Marjorie, BULENS Bruno, PÉBÉRAT Anne, DEUZE Malika, GILLY Harmonie.

Absents excusés : BEZOLLES Colette qui a donné procuration à SAUZEAU Éric, BIZE Nicolas, TEULET Jean-François

Madame GILLY Harmonie a été nommée secrétaire.

Ordre du jour

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Approbation du compte rendu de séance du Conseil Municipal du 19 janvier 2021
2. Amplitude horaire et jours d'ouverture de la mairie au public (mercredi en journée)

URBANISME

3. Acquisition des biens succession vacante auprès des Domaines
4. Constitution d'un groupe de travail pour la mise en place de la DECI

BUDGET - FINANCES

5. Approbation du compte administratif 2020
6. Approbation du compte de gestion 2020
7. Centre de santé – fonds de concours au profit de la commune du Passage d'Agen pour le centre de santé pluri communal

RESSOURCES HUMAINES

8. Modification du tableau des emplois et création d'un poste de responsable de la restauration scolaire, des agents techniques et des ATSEM

AFFAIRES SCOLAIRES

9. Renouvellement de la dérogation aux rythmes scolaires
10. Tarification restauration scolaire en fonction du quotient familial

ANIMATIONS

11. Parcours du cœur le 11 avril 2021
12. Tarifs foire aux plantes le dimanche 19 septembre 2021

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

DEBUT DE SEANCE 18h15

Monsieur le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres du Conseil Municipal.

DELIBERATION N°11-2021 : Approbation du compte rendu de séance du Conseil Municipal du 19 janvier 2021

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu de séance du Conseil Municipal du 19 janvier 2021, également transmis avec la convocation de la présente réunion. Ce compte rendu reprend l'ensemble des délibérations approuvées et des discussions à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
APPROUVE le compte rendu de séance du Conseil Municipal du 19 janvier 2021

DELIBERATION N°12-2021 : Amplitude horaire et jours d'ouverture de la mairie au public (mercredi en journée)

Monsieur le Maire rappelle que la mairie est ouverte au public les lundis journée et les après-midis des autres jours de la semaine. Il précise qu'en dehors de ces horaires, les agents administratifs et les services associés sont disponibles au téléphone pour toutes demandes. Il informe que les services administratifs sont en cours de réorganisation et que le poste d'accueil a pour vocation à être renforcé de façon pérenne par l'emploi d'une personne à ce jour en contrat CDD. Monsieur le Maire propose l'ouverture du mercredi en journée au public pour faciliter les démarches des administrés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE avec effet au 1^{er} mars 2021 :

D'AMPLIFIER les horaires d'ouverture de la mairie au public comme suit : le lundi et le mercredi de 9h à 12h et de 13h à 18h. Le mardi et le jeudi de 13h à 18h et le vendredi de 13h à 17h.

DELIBERATION N°13-2021 : Urbanisme – Acquisition des biens succession vacante auprès des Domaines

Vu les différentes saisies pour avis des Domaines effectuées par la Commune d'ESTILLAC depuis le 25 février 2020,

Considérant que l'acquisition des parcelles AB 76, AC 170, AC 171, AC 175, AC 178, AC 179, AE 36 et AE 62 permettrait à la commune de réaliser un ouvrage afin de lutter contre le risque inondation et ainsi de protéger les habitations situées sur ce secteur de la commune,

Considérant que le dernier avis des Domaines en date du 06 janvier 2021 définit la valeur vénale libre du bien à 158 000 € hors taxes hors droits pour les parcelles AB 76, AC 170, AC 171, AC 175, AC 178, AC 179, AE 36 et AE 62,
Vu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de se porter acquéreur auprès des Domaines des parcelles AB 76, AC 170, AC 171, AC 175, AC 178, AC 179, AE 36 et AE 62 dans le cadre de la succession laissée vacante, pour un montant de 158 000 € hors taxes hors droits,

PRECISE que les crédits seront prévus sur le budget primitif de 2021,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

DELIBERATION N°14-2021 : Constitution d'un groupe de travail pour la mise en place de la D.E.C.I.

Considérant que le service public de Défense Extérieure Contre l'Incendie est placé sous l'autorité du Maire,
Considérant qu'il appartient prioritairement à la commune de planifier et assurer elle-même la mise en place des moyens de DECI nécessaires au développement de son territoire,
Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'inventaire de la DECI par arrêté communal,

Vu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de créer un groupe de travail pour la mise en place de la DECI,

PRECISE que le groupe de travail sera composé de :

- **Monsieur le Maire Jean Marc GILLY**
- **Monsieur Cyril CASTENDET**
- **Monsieur Cyril GASTOU**
- **Monsieur Claude MAGNI**
- **Monsieur Eric SAUZEAU**

DELIBERATION N°15-2021 : Finances – Approbation du compte administratif 2020

Investissement

Dépenses	Prévu :	2 811 878,00
	Réalisé :	1 822 478,56
	Reste à réaliser :	383 322,00
Recettes	Prévu :	2 811 878,00
	Réalisé :	1 925 143,99
	Reste à réaliser :	426 466,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	2 405 754,00
	Réalisé :	1 373 183,31
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	3 438 923,00
	Réalisé :	3 501 819,48
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	102 665,43
Fonctionnement :	2 128 636,17
Résultat global :	2 231 301,60

Ainsi délibéré les jours, mois et an
que dessus.

Le Maire s'étant retiré lors du vote.

DELIBERATION N°16-2021 : Finances – Approbation du compte de gestion 2020

Monsieur le Maire expose aux membres de l'Assemblée que le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

L'Assemblée, A l'unanimité, Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2020, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

DELIBERATION N°17-2021 : Centre de santé – fonds de concours au profit de la commune du Passage d'Agen pour le centre de santé pluri communal

Vu la demande de fonds de concours en date du 24 novembre 2020 et formulée par la commune du Passage d'Agen par l'émission de deux titres de recettes

- n° 3 bordereau n°2 concernant la subvention de fonctionnement 2020 pour un montant de 25 000 €
- n°5 bordereau n°3 concernant la subvention d'investissement du 2020 pour un montant de 32 000 €

pour l'ouverture du Centre Médical de Santé,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,

Vu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'accepter un fonds de concours de la commune du Passage d'Agen en subvention de fonctionnement pour 25 000 € et en subvention d'investissement pour 32 000€ pour l'année 2020 en vue de participer à la création d'un centre médical de santé pluri communal

PRECISE que les crédits seront prévus sur le budget primitif de 2021

DECIDE de fixer à 1 an la durée d'amortissement de la subvention d'investissement de 32 000 € au compte de recette 2804 amortissements des immobilisations – subventions d'équipement versées et au compte de dépense 681 dotations aux amortissements

PRECISE que pour l'année 2020 et l'année 2021, les subventions de fonctionnement appelées par fonds de concours de la commune du Passage seront mandatées au compte 657363 subventions de fonctionnement versées aux organismes publics à caractère administratif et que les subventions d'investissement seront mandatées au compte 2041632 subventions d'équipement versées aux organismes publics - bâtiments et installations

DELIBERATION N°18-2021 : RH – Modification du tableau des emplois et création d'un poste de responsable de la restauration scolaire, des agents techniques et des ATSEM

Monsieur le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter les modifications du tableau des emplois suivants à compter du 1^{er} avril 2021 :

- Création d'un emploi de technicien territorial à temps complet

ou

- Création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet

Et d'adopter le tableau des emplois suivant :

TITULAIRES			
Filière Administrative	Catégories	Effectifs	Durée hebdomadaire de service
Attaché	A	2	35 Heures
Rédacteur	B	2	35 Heures
Rédacteur principal 1 ^{ère} Classe	B	1	35 Heures
Adjoint Administratif 1 ^{ère} Classe	C	1	35 Heures
Adjoint Administratif	C	3	35 Heures
TOTAL		10	

Filière Technique	Catégories	Effectifs	Durée hebdomadaire de service
Technicien Principal 2 ^{ème} Classe	B	1	35 Heures
Technicien Territorial	B	2	35 Heures
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	3	35 Heures

Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	4	35 Heures
Adjoint Technique	C	9	35 Heures
TOTAL		19	

Filière Sociale	Catégories	Effectifs	Durée hebdomadaire de service
Agent Spécialisé Principal de 2 ^{ème} Classe des écoles maternelles	C	1	35 Heures
TOTAL		1	

NON TITULAIRES			
Filière Administrative	Catégories	Effectifs	Durée hebdomadaire de service
Rédacteur	B	1	35 Heures
TOTAL		1	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} avril 2021

DELIBERATION N°19-2021 : Affaires scolaires – Renouvellement de la dérogation aux rythmes scolaires

Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques

Vu l'avis favorable du Conseil d'École en date du 26 janvier 2021, approuvant le renouvellement de dérogation à l'organisation des rythmes scolaires,

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée la poursuite de la semaine à 4 jours.

Les horaires actuels restent les mêmes :

Lundi : 8h30 – 11h45 et 13h45 – 16h30

Mardi : 8h30 – 11h45 et 13h45 – 16h30

Jeudi : 8h30 – 11h45 et 13h45 – 16h30

Vendredi : 8h30 – 11h45 et 13h45 – 16h30

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ÉMET un avis favorable pour poursuivre l'organisation à la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) à la rentrée de septembre 2021.

PRECISE que les horaires des temps périscolaires seront inchangés.

AUTORISE Monsieur le Maire à demander à la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) le renouvellement de la dérogation pour une organisation des temps scolaires à 4 jours.

DELIBERATION N°20-2021 : Affaires scolaires – Tarification restauration scolaire en fonction du quotient familial

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le décret n° 2006-753 du 29 Juin 2006 et notamment l'article 1er, pose le principe de la liberté des tarifs de la restauration scolaire et prévoit que les prix des repas fournis aux élèves des écoles maternelles et des écoles primaires sont fixés par les communes. L'article 2 du même décret, rappelle que les prix pratiqués ne peuvent être supérieurs au coût par usager des charges supportées au titre du service de restauration.

La délibération N°32-2019 avait fixé le tarif unique du repas à 2€50 pour un enfant et à 4€50 pour un adulte.

Afin de se rapprocher de chaque situation financière des familles, il a été évoqué et décidé par l'équipe municipale de lancer le projet d'une tarification de la restauration scolaire en fonction du quotient familial.

En effet, cette méthode de tarification tient compte des revenus et des charges de chaque foyer et permet ainsi de se baser sur les réalités financières de chacun.

Le service administratif a d'ores et déjà commencé à récolter les quotients familiaux par le moyen d'un courrier adressé aux parents d'élèves les invitant à les fournir, avec pour date limite le 1^{er} mars 2021.

À ce jour, 93 familles y ont répondu pour un quotient familial en moyenne de 1022. La deuxième étape sera d'établir une grille tarifaire prenant compte des quotients familiaux et du prix de revient d'un repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
AUTORISE Monsieur le Maire à continuer les démarches dans ce sens.

DELIBERATION N°21-2021 : Animations - Parcours du cœur le 11 avril 2021

Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée que les parcours du cœur en partenariat avec la Fédération Française de Cardiologie seront organisés cette année le 11 avril 2021. Plusieurs parcours pédestres et VTT seront organisés et il est nécessaire pour cela de fixer le tarif dont les bénéficiaires seront intégralement reversés à la Fédération Française de Cardiologie. Sous réserve des aléas sanitaires et d'une possible annulation de la manifestation, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer néanmoins sur le tarif de l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE d'appliquer les tarifs suivants :

- Ticket de couleur violet 5 € (Parcours avec collation)

DELIBERATION N°22-2021 : Animations – Tarifs foire aux plantes le dimanche 19 septembre 2021

Considérant qu'il est nécessaire de fixer les droits de place concernant la première édition de la Foire aux Plantes, qui se déroulera le 19 septembre 2021 sous La Halle d'Estillac,

Il est proposé à l'assemblée d'adopter les tarifs suivants :

- 40€ le carreau de 4 mètres linéaires (pour 3 mètres de profondeur) soit 10€ le mètre linéaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de percevoir des droits de place pour la location des emplacements sous La Halle d'Estillac dans le cadre de la régie animations,

D'INSTAURER les tarifs suivants : 40€ le carreau de 4 mètres linéaires (pour 3 mètres de profondeur) soit 10€ le mètre linéaire

QUESTIONS DIVERSES

Décisions du maire

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des quatre décisions prises dans le cadre de ses délégations accordées

- Décision n°1 du 11 janvier 2021 : marché de travaux de voirie chemin de la Grange Gauge et chemin de Montalivet attribué à l'entreprise ESBTP pour un montant de 14 574.00 € HT
- Décision n°2 du 12 janvier 2021 : marché de travaux de voirie chemin du Moussat attribué à l'entreprise ESBTP pour un montant de 10 212.00 € HT
- Décision n°3 du 25 janvier 2021 : marché de travaux de voirie confortement chemin de Borde Basse attribué à l'entreprise ESBTP est modifié d'un montant de 7 615.00€ HT et passe donc de 108 805.00€ HT à 116 420.00€ HT
- Décision n°4 du 26 janvier 2021 : suite au désistement de l'entreprise la mieux disante, le marché de travaux relatif à la réalisation d'un mur mobile à l'école Michel SERRES est attribué à l'entreprise MORETTI pour un montant de 21 847.39€ HT

Point centre de santé et préparation budget 2021 – entente préalable et désignation de 3 référents par commune

- Statistiques : 656 consultations en janvier (50/50)
- Un projet d'entente doit être rédigé, Estillac se charge de le transmettre au Passage
- Nous demanderons à la commune du Passage des comptes sur le fonctionnement du Centre de Santé et un point exhaustif sur l'ouverture
- Pour le fonctionnement (salaires et fournitures) et l'investissement (2021 mallette pédiatrique et autres équipements médicaux nécessaires + équipement de l'extension au centre de la commune du Passage notamment), la participation de cette dernière est de 60% et celle d'Estillac est de 40%

Versement subvention police municipale pluri communale

Appel pour l'investissement 2021 sur l'exercice 2020 pour 3500€

Prévoir sur le budget 2020 les budgets correspondant à 2020 et 2021 et fonction de l'échéancier prévu par convention

Plan communal de sauvegarde

Désignation d'élus référents pour s'engager dans la mise à jour

Personnel des écoles

Recrutement de deux renforts pour le temps du midi à compter du 22 février et annonce en ligne pour le responsable du service école du 12 février au 19 mars

Le Maire remercie les élus et les agents qui ont assuré ces derniers mois le temps du midi

Contrat d'apprentissage dans le cadre du plan de relance pour renouvellement apprenti aux services techniques

- ✚ **Conclusions responsives du tribunal judiciaire de Bordeaux – affaire contre Y’a de la joie production (dossier en consultation en mairie)** fin des démarches

- ✚ **Reconduction des chantiers citoyens sur les vacances de la Toussaint**

- ✚ **Panneau pocket**

- ✚ **Problématique sol souple de l’école élémentaire – désordres constatés dans la salle d’évolution – quid du reste des sols de l’école**

L’ordre du jour et les questions diverses étant épuisés la séance est levée à 20h25.